

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Arrêté du 19 novembre 2018 modifiant la liste des emplois de chef de mission de l'Institut national de la statistique et des études économiques

NOR : ECOO1831301A

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2008-971 du 17 septembre 2008 relatif à l'emploi de chef de mission dans les administrations relevant des ministres chargés de l'économie, de l'industrie, de l'emploi, du budget et des comptes publics ;

Vu l'arrêté du 17 septembre 2008 modifié fixant le nombre d'emplois de chef de mission des administrations relevant des ministres chargés de l'économie, de l'industrie, de l'emploi, du budget et des comptes publics ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2008 modifié fixant la liste des emplois de chef de mission de l'Institut national de la statistique et des études économiques ;

Vu l'arrêté du 10 juillet 2017 modifié relatif à l'organisation interne de l'Institut national de la statistique et des études économiques,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Le poste suivant est supprimé dans la liste des emplois de chef de mission figurant à l'article 1^{er} de l'arrêté du 16 décembre 2008 susvisé à compter du 1^{er} janvier 2014 :

SERVICES OU DIRECTIONS	DESIGNATION DE L'EMPLOI
Direction régionale de La Réunion-Mayotte	Chef du service territorial de Mayotte

Art. 2. – Les postes suivants sont supprimés dans la liste des emplois de chef de mission figurant à l'article 1^{er} de l'arrêté du 16 décembre 2008 susvisé à compter du 1^{er} janvier 2017 :

SERVICES OU DIRECTIONS	DESIGNATION DE L'EMPLOI
Centre statistique de Metz	Chef de la cellule emploi
Direction des statistiques démographiques et sociales	Chef de la cellule administration des ressources
Centre national informatique d'Orléans	Chef du service développement

Art. 3. – Le poste suivant est supprimé dans la liste des emplois de chef de mission figurant à l'article 1^{er} de l'arrêté du 16 décembre 2008 susvisé à compter du 1^{er} août 2017 :

SERVICES OU DIRECTIONS	DESIGNATION DE L'EMPLOI
Direction de la diffusion et de l'action régionale	Chef de la cellule administration des ressources

Art. 4. – Les postes suivants sont supprimés dans la liste des emplois de chef de mission figurant à l'article 1^{er} de l'arrêté du 16 décembre 2008 susvisé à compter du 1^{er} janvier 2018 :

SERVICES OU DIRECTIONS	DESIGNATION DE L'EMPLOI
Secrétariat général	Chargé de mission auprès du chef de l'UCAT
Direction régionale de Bretagne	Chef du service statistique
Direction régionale de Nouvelle-Aquitaine	Chef du service statistique – Etablissement de Bordeaux

Art. 5. – Le poste suivant est supprimé dans la liste des emplois de chef de mission figurant à l'article 1^{er} de l'arrêté du 16 décembre 2008 susvisé à compter du 1^{er} juillet 2018 :

SERVICES OU DIRECTIONS	DESIGNATION DE L'EMPLOI
Département des affaires financières et programmation des travaux et des moyens	Adjoint au chef de la division budget

Art. 6. – Les postes suivants sont supprimés dans la liste des emplois de chef de mission figurant à l'article 1^{er} de l'arrêté du 16 décembre 2008 susvisé à compter du 1^{er} septembre 2018 :

SERVICES OU DIRECTIONS	DESIGNATION DE L'EMPLOI
Direction de la diffusion et de l'action régionale	Chef du pôle de service pour l'action régionale analyse urbaine
Direction interrégionale Antilles-Guyane	Chef de l'unité coordination études-diffusion

Art. 7. – Le poste suivant est supprimé dans la liste des emplois de chef de mission figurant à l'article 2 de l'arrêté du 16 décembre 2008 susvisé à compter du 1^{er} avril 2017 :

SERVICES OU DIRECTIONS	DESIGNATION DE L'EMPLOI
Direction régionale des Hauts-de-France	Chef du service statistique – Chef d'établissement d'Amiens

Art. 8. – Le poste suivant est supprimé dans la liste des emplois de chef de mission figurant à l'article 2 de l'arrêté du 16 décembre 2008 susvisé à compter du 1^{er} janvier 2018 :

SERVICES OU DIRECTIONS	DESIGNATION DE L'EMPLOI
Direction régionale de Nouvelle-Aquitaine	Chef du service statistique-Chef d'établissement de Limoges

Art. 9. – Les postes suivants sont ajoutés dans la liste des emplois de chef de mission figurant à l'article 1^{er} de l'arrêté du 16 décembre 2008 susvisé à compter du 1^{er} septembre 2018 :

SERVICES OU DIRECTIONS	DESIGNATION DE L'EMPLOI
Direction interrégionale Antilles-Guyane	Chef du service études et diffusion
Direction de la diffusion et de l'action régionale	Chef de la section appui et diffusion sur mesure
Secrétariat général – Unité coordination des activités transversales	Chef de projet refonte de l'intranet
Direction du système d'information	Urbaniste du système d'information
Secrétariat général – Département des ressources humaines	Chargé de la politique de rémunération et de la politique indemnitaire
Secrétariat général – Département des ressources humaines	Chef de la section Instruments du dialogue social
Centre Statistique de Metz	Chef du groupe Valorisation, synthèses et diffusion
Direction régionale de Centre-Val de Loire	Chef du service statistique

Art. 10. – Le poste suivant est ajouté dans la liste des emplois de chef de mission permettant l'accès à l'échelon spécial figurant à l'article 2 de l'arrêté du 16 décembre 2008 susvisé à compter du 1^{er} juillet 2018 :

SERVICES OU DIRECTIONS	DESIGNATION DE L'EMPLOI
Secrétariat général – Département des affaires financières et programmation des travaux et des moyens	Chef de la division Budget

Art. 11. – L'article 3 de l'arrêté du 6 avril 2018 est ainsi modifié :

Les mots : « Chef du service territorial de Mamoudzou » sont remplacés par les mots : « Chef du service territorial de Mayotte ».

Art. 12. – Le directeur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 19 novembre 2018.

Pour le ministre et par délégation :
Le secrétaire général de l'INSEE,
A. BAYET